

# Proposition d'unification des prestations de protection sociale destinées aux enfants, aux jeunes et aux personnes vulnérables à la pauvreté<sup>1</sup>

*Sergei Soares, Leticia Bartholo et Rafael Guerreiro Osorio, Institut de recherche économique appliquée (Ipea) et Centre international de politiques pour la croissance inclusive (IPC-IG)*

**Instaurés au fil du temps**, les programmes disparates qui composent le système de protection sociale brésilien accordent des prestations variables à des publics partageant pourtant une situation analogue, laissent de vastes pans de la population (notamment dix-sept millions d'enfants) sans couverture sociale et sont truffés de lacunes et de doublons. Dans son ensemble, cette mosaïque se caractérise de surcroît par un très faible niveau de progressivité et de redistribution des revenus.

Il serait actuellement irréaliste de prétendre remanier les 15 pour cent du produit intérieur brut (PIB) brésilien alloués à la protection sociale, mais néanmoins possible de rationaliser le budget de 0,8 pour cent du PIB alloué à la protection des enfants et des personnes vulnérables à la pauvreté. À eux quatre, les programmes *Bolsa Família*, *Abono Salarial*, *Salário-Família* et le programme de déduction d'impôt sur le revenu en fonction du nombre d'enfants à charge représentent un budget de 52 milliards de réaux (environ 15 milliards de dollars). Ces ressources permettraient de financer un nouveau dispositif de transferts monétaires consistant en une prestation universelle pour l'enfance conjuguée à une prestation ciblant les personnes en situation d'extrême pauvreté (Soares, Bartholo et Osorio 2019).

Ce dispositif suivrait les principes directeurs suivants : 1) responsabilité budgétaire et sociale (ne dépenser que des ressources disponibles et veiller à ne pas faire peser le poids des ajustements budgétaires sur les plus pauvres) ; 2) capacité d'adaptation aux évolutions sociales et démographiques ; 3) besoins mesurés en fonction du revenu par membre de la famille, entendue au sens de ménage ; 4) identification des bénéficiaires pauvres exclusivement fondée sur le Registre unique (*Cadastro Único*) ; 5) seuil d'admissibilité unique ; 6) barème de prestations ininterrompu ; et 7) inscription dans la loi de la revalorisation des prestations pour tenir compte de l'inflation.

Nous n'exposerons ici qu'une seule des nombreuses options susceptibles d'être conçues à partir de ces principes, car la simplicité est toujours préférable en protection sociale.

L'option en question se décline en trois prestations : 1) une prestation de 45 réaux (BRL) universellement versée aux enfants et aux jeunes de moins de dix-huit ans par l'intermédiaire de leur famille, 2) une prestation de 90 BRL accordée aux enfants de moins de quatre ans et fondée sur un ciblage par évaluation indirecte des ressources (proxy means test), dont le seuil d'admissibilité serait fixé à un revenu de 250 BRL au-dessus duquel s'appliquerait un taux d'imposition marginal implicite de 50 pour cent ; et 3) une prestation de 44 BRL fondée sur le même ciblage et destinée aux personnes vivant en situation de pauvreté, sans restriction d'âge.

La capacité du nouveau barème de prestations à surpasser l'ancien dépendra de son incidence sur la pauvreté et les inégalités, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Les résultats de la simulation s'avèrent très positifs. En matière d'inégalités, le nouveau barème proposé (proposition de base) obtiendrait en effet un coefficient de Gini presque deux fois supérieur à celui du système en place, avec 1,97 contre 1,1 actuellement. En matière de lutte contre la pauvreté, il récolterait d'encore meilleurs résultats en faisant respectivement reculer la pauvreté et l'extrême pauvreté de 4,4 et 3 points de pourcentage, contre 2,2 et 1,5 actuellement.



## Tableau

### Incidence sur les inégalités et la pauvreté

Prestation	Inégalités		Extrême pauvreté (115,36 BRL)		Pauvreté (333,90 BRL)	
	Gini	Δ Gini	%	Δ %	%	Δ %
Revenu net	0,5484		7,4	-	22,9	-
Système actuel	0,5374	0,0110	5,9	1,5	20,6	2,2
Proposition de base	0,5287	0,0197	4,4	3,0	18,5	4,4

Source : Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE) (n.d.).

En supprimant les doublons, les déficits de couverture et les conceptions régressives, la proposition permettrait donc de multiplier par deux l'incidence de ces programmes sur la pauvreté et les inégalités et d'en étendre la couverture à l'ensemble des enfants brésiliens, sans aucune dépense supplémentaire. Son adoption serait une simple question de bon sens.

#### Référence :

Soares, S.; Leticia B. et R. G. Osorio. 2019. *A Proposal for the Unification of Social Protection Benefits for Children, Youth and those Vulnerable to Poverty*. Working Paper 187 de l'IPC-IG. Brasília : Centre international de politiques pour la croissance inclusive.

#### Note :

1. Les auteurs tiennent à remercier Luis Henrique Paiva et Graziela Ansiliero pour leurs excellentes observations. La présente étude a également bénéficié d'observations et de suggestions formulées par des fonctionnaires du **ministère de la Citoyenneté** lors d'ateliers abordant les versions antérieures de la présente proposition.